

Appel à candidatures

Bourses de Master ou complément de formation pour artistes et architectes

*= Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium in den
Fachbereichen Kunst und Architektur*

*= Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Field of Arts and
Architecture*

INDEX :

Bourses de Master ou complément de formation – Arts plastiques, design, communication visuelle et cinéma	1
Bourses de Master ou complément de formation – Arts Scéniques	8
Bourses de Master ou complément de formation - Musique	15
Bourses de Master ou complément de formation - Architecture.....	22

Bourses de Master ou complément de formation – Arts plastiques, design, communication visuelle et cinéma

= *Stipendien – Master-/Aufbaustudium in den Fachbereichen Bildende Kunst, Design, Visuelle Kommunikation und Film*

= *Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Fields of Fine Art, Design, Visual Communication and Film*

Appel à candidatures

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

Date limite de dépôt de candidature

30 novembre 2021

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études en arts plastiques, design, communication visuelle ou cinéma.

Que subventionne-t-on ?

Ces bourses sont destinées à :

- la poursuite des études de Master ou d'un post-diplôme **sanctionné par un diplôme** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.
- un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.

Seuls des projets d'études dans le domaine artistique en arts plastiques seront subventionnés. Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en histoire de l'art, études de l'art ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études pour toutes disciplines ou bourses de recherche.

Durée de la bourse

a. Master ou post-diplôme (diplômant) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

- Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les études d'une durée de 2 ans, les résultats de la première année détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible. Ceux-ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les délais prévus.
- Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, la 1^{ère} année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2^{ème} année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.

b. Approfondissement post-diplôme (non diplômé) :

- 1 année universitaire (10 mois), une prolongation de la bourse est exclue.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle de 861 €.
- Allocation forfaitaire pour [frais de transport](#), si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers.
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel).
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement.
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch.uni.com [<http://www.deutsch.uni.com>]) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse.
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand. En raison de la situation sanitaire actuelle, les cours de langues proposés en amont peuvent être organisés en ligne.

- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (remboursement de 70 % du prix total).
- des frais pour l'examen TestDaF ou DSH passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne (remboursement).

Procédure de sélection

Après le dépôt de candidature sur le portail de candidat, le DAAD effectuera un contrôle formel de votre dossier. Il sera vérifié si le dossier répond à toutes les conditions liées à cette bourse et si le dossier est complet. Si tel est le cas, vous serez invité à soumettre (uploader) des échantillons de votre travail sur l'espace médias du DAAD.

La sélection définitive des boursiers en arts plastiques, design, communication visuelle et cinéma est effectuée par une commission de sélection indépendante composée d'universitaires allemands, experts dans ces domaines. La décision de la commission est basée sur la qualité du dossier de candidature et du dossier artistique (voir : <https://www.daad.de/en/study-and-research-in-germany/scholarships/scholarship-database/additional-information-fine-art/>).

Critères de sélection

- la qualification et la maturité artistiques, documentées par les résultats universitaires et les échantillons de travail.
- la qualité du projet d'études, documentée par le programme d'études et la lettre de motivation

Conditions de candidature

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?

- Le diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- **Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :**
 - Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études.
 - Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie.
 - Le séjour n'a pas lieu en France.
- Les études doivent être en plein temps et en présentiel. Ni les projets d'études en parallèle à l'activité professionnelle, ni en temps partiel, ni se composant d'une grande partie de l'e-learning ne peuvent être sélectionnés.

Connaissances linguistiques

Les candidats en arts plastiques, design, communication visuelle et cinéma doivent pouvoir attester du niveau de langue requis dans la langue d'enseignement au plus tard à la date de l'entrée en vigueur de la bourse. Ils doivent se renseigner le plus tôt possible auprès du service d'accueil des étudiants étrangers de l'établissement d'accueil à cet effet. Si le candidat ne peut pas attester, au moment de la candidature, du niveau de langue requis, il lui est conseillé de stipuler dans sa demande, comment il compte s'y prendre pour atteindre le niveau de langue requis par l'établissement d'accueil avant le début des études ciblées. En cas d'attribution d'une bourse, vous êtes invité à utiliser les offres mentionnées sous « Prestations liées à la bourse » pour améliorer vos connaissances linguistiques.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche – Sorbonne Université

Mme Janine Wenk

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Mél : wenk@daad.de

www.daad-france.fr

Procédure de candidature

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous.
- Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → **Trouver un financement** → **Aide à la candidature** [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>]).
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium in den Fachbereichen Bildende Kunst, Design, Visuelle Kommunikation und Film / *Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Fields of Fine Art, Design, Visual Communication and Film*)
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen » (« *Submit application* ») qui vous renvoie vers **le portail de candidature du DAAD**.
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« *Bewerbungszusammenfassung* » / « *application summary* ») est disponible sur le portail. Des documents supplémentaires sont à uploader sur l'espace médias du DAAD.

- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (UTC +1) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature.
- Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Le candidat prend la responsabilité de veiller à ce que sa candidature soit complète.
- Les candidatures sont à rédiger en **allemand** ou en **anglais**. Tous les documents mentionnés sous les points 1 et 2 seront impérativement en allemand ou en anglais. Tous les documents disponibles en d'autres langues sont à traduire en allemand ou en anglais.
- **NB** : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse.
- **Ne pas télécharger vos échantillons de travail** sur le portail de candidature du DAAD !
- Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

1. Pièces à joindre en anglais ou allemand (à uploader sur le portail de candidature) :

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail).
- **Un CV complet** (3 pages maximum).
- **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum). Veuillez consulter les recommandations sur [le site central du DAAD](#), section B, point 1.
- Une photocopie du **diplôme de fin d'études** ainsi qu'une photocopie du **relevé de notes** correspondant. Ces pièces sont à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Des **justificatifs de la maîtrise de la langue** d'enseignement en Allemagne **datant de moins de 2 ans**. L'anglais (p.ex. TOEFL ou IELTS) ou l'allemand (attestation selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ou Test-DaF).
- Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Une liste de tous vos travaux soumis avec la candidature contenant des données détaillées (dimension, date de création, lieu etc., consultez ce [site d'information](#) pour plus de détails).
- Une déclaration dans laquelle vous certifiez que les œuvres artistiques soumises ont bel et bien été réalisées par vos soins ou en collaboration. Dans le cadre d'une collaboration ou d'un projet, décrivez ou désignez exactement ce que vous avez créé vous-mêmes.
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la

candidature (certificats de stages, certificats de travail, etc.).

a. Dans le cadre d'un master ou post-diplôme diplômant :

- Le candidat doit également joindre le formulaire suivant : [Informations über Ihre gewünschten Masterstudiengänge](#).

b. Dans le cadre d'un cursus d'approfondissement non diplômant :

- Lettre d'accueil d'un professeur de l'établissement d'accueil.

CORONA

- Si vous ne pouvez exceptionnellement pas soumettre un justificatif de langue en raison de CORONA (par exemple due à la fermeture d'universités ou de centres de tests linguistiques et sans possibilité de passer un test linguistique en ligne), veuillez télécharger en lieu et place du justificatif de langue, un document indiquant la raison accompagnée d'une auto-évaluation de votre niveau de langue actuel conformément au [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#).
- Quelques conseils pour l'auto-évaluation de vos compétences linguistiques sont disponibles sur le [site central du DAAD](#) dans la section A, point 8 : Important information for scholarship applicants - DAAD.
- Le manque d'un certificat linguistique ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les certificats linguistiques soumis seront pris en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un certificat de langue à votre candidature.
- Si vous arrivez à obtenir un justificatif de langue après la date limite de dépôt des candidatures, veuillez le télécharger sur le portail ultérieurement et nous en informer. Veuillez toutefois noter que vous aurez besoin d'une preuve de vos compétences linguistiques pour postuler à l'université de votre choix.

2. À uploader sur l'espace médias du DAAD : Echantillons de vos travaux artistiques

- Si après un premier examen de votre candidature, celle-ci est jugée éligible et complète, vous recevrez jusqu'au 15 décembre 2021 inclus un lien pour uploader vos échantillons de travail sur l'espace médias du DAAD.
- Après avoir reçu ce lien, vous aurez jusqu'au 10 janvier 2022 pour uploader vos échantillons de travail sur l'espace médias du DAAD (cf. www.daad.de/extrainfo).
- **Merci de ne pas télécharger des échantillons de travail sur le portail de candidature !**

Mme Fee Sarah Linke

DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa
Kennedyallee 50
53175 Bonn

Allemagne

Tél. : +49 (0)228 882 8695

Mél : linke@daad.de

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sous les points 1 (documents à télécharger sur le portail de candidature) et 2 (échantillons de travail à uploader sur l'espace médias du DAAD).

Une fois votre candidature soumise sur le portail, les collègues de Bonn communiqueront avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Dans la plupart des cas, le candidat doit passer un examen d'entrée. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour : juillet 2021

Bourses de Master ou complément de formation – Arts Scéniques

= *Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium im Fachbereich der Darstellenden Kunst*

= *Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Field of the Performing Arts*

Appel à candidatures

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

Date limite de dépôt de candidature

2 novembre 2021 pour un début de la bourse à la rentrée 2022/2023

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études en arts scéniques.

Que subventionne-t-on ?

Ces bourses sont destinées à :

- la poursuite des études de Master ou d'un post-diplôme **sanctionné par un diplôme** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.
- un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.

Seuls des projets d'études dans l'une des filières suivantes seront subventionnés (théâtre, mise en scène, comédie musicale, arts du spectacle (performance studies), danse, chorégraphie). Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en sciences théâtrales, études de danse ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études pour toutes disciplines ou bourses de recherche.

Durée de la bourse

a. Master ou post-diplôme (diplômant) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
- Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les études d'une durée de 2 ans, les résultats de la première année détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible. Ceux-ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les

délais prévus.

- Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, la 1^{ère} année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2^{ème} année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.

b. Approfondissement post-diplôme (non diplômé) :

- 1 année universitaire (10 mois), une prolongation de la bourse est exclue.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle de 861 €.
- Allocation forfaitaire pour [frais de transport](#), si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers.
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel).
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement.
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch-uni.com [<http://www.deutsch-uni.com>]) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse.
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand. En raison de la situation sanitaire actuelle, les cours de langues proposés en amont peuvent être organisés en ligne
- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (remboursement de 70 % du prix total).
- des frais pour l'examen TestDaF ou DSH passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne (remboursement).

Procédure de sélection

Après le dépôt de candidature sur le portail de candidat, le DAAD effectuera un contrôle formel de votre dossier. Il sera vérifié si le dossier répond à toutes les conditions liées à cette bourse et si le dossier est complet. Si tel est le cas, vous serez invité à soumettre (uploader) des échantillons de votre travail sur l'espace médias du DAAD.

La sélection définitive des boursiers en arts scéniques est effectuée par une commission de sélection indépendante composée d'universitaires allemands, experts dans ces domaines. La décision de la commission est basée sur la qualité du dossier de candidature et du dossier artistique (voir :

<https://www.daad.de/de/studieren-und-forschen-in-deutschland/stipendien-finden/stipendiendatenbank/zusaetzliche-hinweise-fachbereich-darstellende-kunst/>.

Critères de sélection

- la qualification et la maturité artistiques, documentées par les résultats universitaires et les échantillons de travail.
- la qualité du projet d'études, documentée par le planning d'études et la lettre de motivation

Conditions de candidature

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?

- Le diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- **Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :**
 - Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études.
 - Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie.
 - Le séjour n'a pas lieu en France.

Connaissances linguistiques

Les candidats des filières « théâtre et mise en scène » doivent avoir une très bonne maîtrise de l'allemand. Les candidats des filières « comédie musicale, arts du spectacle (performances studies), danse et chorégraphie » doivent avoir des connaissances de base de l'allemand, mais une bonne maîtrise de l'anglais.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires
Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Mme Janine Wenk
Bureau 512bis

28, rue Serpente
75006 Paris
France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Mél : wenk@daad.de

www.daad-france.fr

Procédure de candidature

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous.
- Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → **Trouver un financement** → **Aide à la candidature** [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>]).
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium im Fachbereich der Darstellenden Kunst / *Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Field of Performing Arts*).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen » / « *Submit application* ») qui vous renvoie vers le **portail de candidature du DAAD**.
- Choisissez la langue du portail (**allemand** ou **anglais**).

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « *application summary* ») est disponible sur le portail. Des documents supplémentaires sont à envoyer par voie postale.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (UTC +1) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature.
- Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Le candidat prend la responsabilité de veiller à ce que sa candidature soit complète.
- Les candidatures sont à rédiger en **allemand** ou en **anglais**. Tous les documents mentionnés sous les points 1 et 2 seront impérativement en allemand ou en anglais. Tous les documents disponibles en d'autres langues sont à traduire en allemand ou en anglais.
- **NB** : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse.
- **Ne pas télécharger vos échantillons de travail** sur le portail de candidature du DAAD !
- Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de

candidature.

1. Pièces à joindre en anglais ou en allemand (à *uploader* sur le portail de candidature) :

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail).
- **Un CV complet** (3 pages maximum).
- **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum). Veuillez consulter les recommandations sur [le site central du DAAD](#), section B, point 1.
- Une photocopie du **diplôme de fin d'études** ainsi qu'une photocopie du **relevé de notes** correspondant. Ces pièces sont à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Des **justificatifs de la maîtrise de la langue** d'enseignement en Allemagne **datant de moins de 2 ans** (l'anglais ou l'allemand).
- Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail etc.).

a. Dans le cadre d'un master ou post-diplôme diplômant :

- Le candidat doit également joindre le formulaire suivant : [Informationen über Ihre gewünschten Masterstudiengänge](#).

b. Dans le cadre d'un cursus d'approfondissement non diplômant :

- Lettre d'accueil d'un professeur de l'établissement d'accueil.

CORONA

- Si vous ne pouvez exceptionnellement pas soumettre un justificatif de langue en raison de CORONA (par exemple due à la fermeture d'universités ou de centres de tests linguistiques et sans possibilité de passer un test linguistique en ligne), veuillez télécharger en lieu et place du justificatif de langue, un document indiquant la raison accompagnée d'une auto-évaluation de votre niveau de langue actuel conformément au [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#).
- Quelques conseils pour l'auto-évaluation de vos compétences linguistiques sont disponibles sur le [site central du DAAD](#) dans la section A, point 8 : Important information for scholarship applicants - DAAD.
- Le manque d'un certificat linguistique ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les certificats linguistiques soumis seront pris en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un certificat de langue à votre candidature.

- Si vous arrivez à obtenir un justificatif de langue après la date limite de dépôt des candidatures, veuillez le télécharger sur le portail ultérieurement et nous en informer. Veuillez toutefois noter que vous aurez besoin d'une preuve de vos compétences linguistiques pour postuler à l'université de votre choix.

2. À uploader sur l'espace médias du DAAD : Echantillons de vos travaux artistiques

- Si après un premier examen de votre candidature, celle-ci est jugée éligible et complète, vous recevrez jusqu'au 16 novembre 2021 inclus un lien pour uploader vos échantillons de travail sur l'espace médias du DAAD.
- Après avoir reçu ce lien, vous aurez jusqu'au 30 novembre 2021 pour uploader vos échantillons de travail sur l'espace médias du DAAD (cf. www.daad.de/extrainfo).
- **Merci de ne pas télécharger des échantillons de travail sur le portail de candidature !**

Mme Saskia Schmitz

DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa
Kennedyallee 50
53175 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 (0)228 882 5711

Mél : saskia.schmitz@daad.de

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sous les points 1 (documents à télécharger sur le portail de candidature) et 2 (documents à uploader sur l'espace médias du DAAD).

Une fois votre candidature soumise sur le portail, les collègues de Bonn communiqueront avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Dans la plupart des cas, le candidat doit passer un examen d'entrée. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et

l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour le 19/07/2021

Bourses de Master ou complément de formation - Musique

= *Stipendien – Master-/Aufbaustudium im Fachbereich Musik*

= *Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Field of Music*

Appel à candidatures

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

Date limite de dépôt de candidature

27 septembre 2021 pour un début de la bourse à la rentrée 2022/23

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études en musique ou ayant du moins reçu une formation complète de leur instrument de musique.

Que subventionne-t-on ?

Ces bourses sont destinées à :

- la poursuite des études de Master ou d'un post-diplôme **sanctionné par un diplôme** au sein d'une académie de musique publique ou reconnue par l'État allemand.
- un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études) au sein d'une académie de musique publique ou reconnue par l'État allemand. Ces études sont possibles en 2^{ème} cycle (en général un master de 4 semestres) ou en 3^{ème} cycle de 2 semestres (concert-examen, master classe ou doctorat artistique).

Seuls des projets d'études artistiques dans le domaine de la musique sont subventionnés. Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en musicologie, formation musicale ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études pour toutes disciplines ou bourses de recherche.

Durée de la bourse

a. Master ou post-diplôme (diplômant) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
- Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les études d'une durée de 2 ans, les résultats de la première année

détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible. Ceux-ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les délais prévus. Une lettre du professeur de votre matière principale devra être présentée.

- Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande bourse, la 1^{ère} année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2^{ème} année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.
- Une prolongation de la bourse est possible si les candidats prévoient le changement vers un nouveau cycle de la formation (en général du master vers des études d'approfondissement, p.ex. concert-examen ou master classe). Pour les candidats excellents, il y aura la possibilité de préparer une demande de prolongation pour un concert-examen d'une durée maximale de deux ans.

b. Approfondissement post-diplôme (non diplômant) :

- 1 année universitaire (10 mois), dans certains cas justifiés, une prolongation de la bourse est possible.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle de 861 €.
- Allocation forfaitaire pour [frais de transport](#), si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers.
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel).
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement.
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : Subvention pour les frais supplémentaires liés au séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch.uni.com [<http://www.deutsch.uni.com>]) pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse.
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand. En raison de la situation sanitaire actuelle, les cours de langues proposés en amont peuvent être organisés en ligne.

- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (remboursement de 70 % du prix total).
- des frais pour l'examen TestDaF ou DSH passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne (remboursement).

Procédure de sélection :

La sélection des boursiers est effectuée par une commission de sélection indépendante composée de professeurs des académies de musique en Allemagne. La décision de la commission est basée sur la qualité du dossier de candidature et des enregistrements uploadés (voir : <https://www.daad.de/en/study-and-research-in-germany/scholarships/scholarship-database/additional-information-music/>).

Critères de sélection

- la qualification et la maturité artistiques, documentées par les résultats universitaires et les échantillons de travail.
- la qualité du projet d'études, documentée par le planning d'études et la lettre de motivation :
 - justification de la candidature.
 - plausibilité et réalisation du projet d'études en Allemagne.
 - stade de la préparation du projet d'études en Allemagne.
 - intégration de la mobilité dans votre parcours artistique et son rapport avec vos perspectives artistiques, académiques et / ou professionnelles.

Conditions de candidature :

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?

- Le diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- Les académies de musique décident de la limite d'âge des candidats. En règle générale, elles acceptent les candidats qui ne sont pas âgés de plus de 30 ans. Renseignez-vous au préalable auprès des établissements ciblés.
- **Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :**
 - Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études.
 - Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie.
 - Le séjour n'a pas lieu en France.

Connaissances linguistiques

Les candidats doivent avoir une très bonne maîtrise de la langue d'enseignement requise par l'établissement d'accueil. Si le candidat ne peut pas attester, au moment de la candidature, du niveau de

langue requis, il lui est conseillé de stipuler dans sa demande, comment il compte s'y prendre pour atteindre le niveau requis avant le début des études ciblées.

En cas d'attribution d'une bourse, vous êtes invité à utiliser les offres mentionnées sous « Prestations liées à la bourse » pour améliorer vos connaissances linguistiques.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Mme Janine Wenk

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Mél : wenk@daad.de

www.daad-france.fr

Procédure de candidature :

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous.
- Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → **Trouver un financement** → **Aide à la candidature** [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>]).
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de.
- (= Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium für ausländische Graduierte im Fachbereich Musik / *Study Scholarships – Postgraduate Studies for Foreign Graduates in the Field of Music*).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen » / « *Submit application* ») qui vous renvoie vers le **portail de candidature du DAAD**.
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « *application summary* ») est disponible sur le portail. Après le dépôt de candidature en ligne, des échantillons de vos travaux artistiques sont à uploader sur l'espace médias du DAAD (cf. 2. « À uploader sur l'espace médias du DAAD »).
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (CEST) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature.
- Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Le candidat prend

la responsabilité de veiller à ce que sa candidature soit complète.

- Les candidatures sont à rédiger en **allemand** ou en **anglais**. Tous les documents mentionnés sous les points 1 et 2 seront impérativement en allemand ou en anglais. Tous les documents disponibles en d'autres langues sont à traduire en allemand ou en anglais.
- **NB** : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse.
- **Ne pas télécharger vos échantillons de travail** sur le portail de candidature du DAAD !
- Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

1. Pièces à joindre en anglais ou en allemand (à *uploader* sur le portail de candidature) :

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail).
 - **Un CV complet** (3 pages maximum).
 - **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum). Veuillez consulter les recommandations sur [le site central du DAAD](#), section B, point 1.
 - Une photocopie du **diplôme de fin d'études** ainsi qu'une photocopie du **relevé de notes** correspondant. Ces pièces sont à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
 - Des **justificatifs de la maîtrise de la langue** d'enseignement en Allemagne datant de moins de 2 ans (l'anglais ou l'allemand).
 - Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail etc.).
 - Un formulaire contenant un aperçu des morceaux de musique enregistrés. Consultez cette [fiche d'information](#) pour plus de détails.
- a. Dans le cadre d'un master ou post-diplôme diplômant :**
- Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
 - Si possible, une lettre d'accueil du professeur de l'établissement d'accueil.
- b. Dans le cadre d'un cursus d'approfondissement non diplômant :**
- Lettre d'accueil d'un professeur de l'établissement d'accueil.

CORONA

- Si vous ne pouvez exceptionnellement pas soumettre un justificatif de langue en raison de

CORONA (par exemple due à la fermeture d'universités ou de centres de tests linguistiques et sans possibilité de passer un test linguistique en ligne), veuillez télécharger en lieu et place du justificatif de langue, un document indiquant la raison accompagnée d'une auto-évaluation de votre niveau de langue actuel conformément au [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#).

- Quelques conseils pour l'auto-évaluation de vos compétences linguistiques sont disponibles sur le [site central du DAAD](#) dans la section A, point 8 : Important information for scholarship applicants - DAAD.
- Le manque d'un certificat linguistique ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les certificats linguistiques soumis seront pris en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un certificat de langue à votre candidature.
- Si vous arrivez à obtenir un justificatif de langue après la date limite de dépôt des candidatures, veuillez le télécharger sur le portail ultérieurement et nous en informer. Veuillez toutefois noter que vous aurez besoin d'une preuve de vos compétences linguistiques pour postuler à l'université de votre choix.

2. À uploader sur l'espace médias du DAAD : Echantillons de vos travaux artistiques

- Une à deux semaines après le dépôt de votre candidature sur le portail du DAAD, vous recevrez un lien qui vous permettra d'uploader vos échantillons de vos travaux dans l'espace médias sécurisé du DAAD. Merci de le faire au plus vite (dans les deux semaines qui suivent la réception du lien).
Les échantillons de vos travaux doivent être conformes à un des formats suivants : fichiers audio (mp3, wav), fichiers vidéo (mp4). Merci de vous reporter aux liens suivants et vous tenir strictement à ces indications pour constituer votre dossier artistique ([allemand](#) / [anglais](#)).

Mme Saskia Schmitz

DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa
Kennedyallee 50
53175 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 (0)228 882 5711

Mél : saskia.schmitz@daad.de

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sous les points 1 (documents à télécharger sur le portail de candidature) et 2 (documents à télécharger sur l'espace médias du DAAD).

Une fois votre candidature soumise sur le portail, les collègues de Bonn communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre

également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Dans la plupart des cas, le candidat doit passer un examen d'entrée. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour le 19 juillet 2021

Bourses de Master ou complément de formation - Architecture

= *Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium im Fachbereich Architektur*
= *Study Scholarships – Postgraduate Studies in the Field of Architecture*

Appel à candidatures

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

Date limite de dépôt de candidature

30 septembre 2021 pour un début de la mobilité à la rentrée 2022/23

Qui peut postuler ?

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une licence, d'un master ou d'un diplôme de fin d'études en architecture, architecture d'intérieur, conservation du patrimoine, planification urbaine et régionale, architecture et aménagement de paysage.

Que subventionne-t-on ?

Ces bourses sont destinées à :

- la poursuite des études de Master ou d'un post-diplôme **sanctionné par un diplôme** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.
- un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand.

Seuls des projets d'études dans le domaine conception et projets sont subventionnés.

Il convient donc ici de s'assurer que les parcours choisis proposent un nombre minimal d'ECTS dans le domaine conception et projets.

C'est-à-dire :

- **45 ECTS min.** dans le cadre d'un parcours de 120 ECTS.
- **34 ECTS min.** dans le cadre d'un parcours de 90 ECTS.
- **23 ECTS min.** dans le cadre d'un parcours de 60 ECTS.

Si vous choisissez un parcours qui ne remplit pas ces conditions, la bourse du DAAD ne vous sera pas attribuée. Vous trouverez des informations concernant la répartition quantitative des ECTS sur les sites Internet des universités choisies, dans les maquettes des parcours respectifs.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en histoire de l'architecture ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études pour

toutes disciplines ou bourses de recherche.

Durée de la bourse

a. Master ou post-diplôme (diplômant) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
- Les bourses sont attribuées pour la durée d'études de la filière choisie (maximum 24 mois). Cependant, pour les études d'une durée de 2 ans, les résultats de la première année détermineront, si une prolongation de la bourse pour la deuxième année est possible. Ceux-ci devront confirmer que le boursier est bien en mesure de mener à bien ses études dans les délais prévus.
- Les candidats effectuant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, la 1^{ère} année de Master ou de complément de formation en Allemagne, peuvent demander un financement pour la 2^{ème} année seulement. Une prolongation de la bourse est alors exclue.

b. Approfondissement post-diplôme (non diplômant) :

- 1 année (10 mois).
- La bourse prend effet à partir du 1^{er} octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

Prestations liées à la bourse :

- Allocation mensuelle de 861 €.
- Allocation forfaitaire pour [frais de transport](#), si ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine ou un tiers.
- Allocation pour les études et la recherche (forfait annuel).
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).

Sous certaines conditions, le boursier pourra également bénéficier des prestations complémentaires suivantes :

- Aide mensuelle au logement.
- Supplément mensuel pour les membres de la famille accompagnant le boursier lors de son séjour (époux, épouse, enfants).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : Subvention pour les frais supplémentaires liés au séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD :

- d'un cours de langue en ligne « Deutsch-Uni Online (DUO) » (www.deutsch-uni.com) [<http://www.deutsch.uni.com>] pendant 6 mois, dès réception de l'avis de bourse.
- si nécessaire : d'un cours de langue de 2, 4 ou 6 mois avant le début du séjour d'études. Le DAAD

décide de l'attribution et de la durée du cours de langue en fonction du niveau de langue et du projet des boursiers. La participation au cours de langue est obligatoire si la filière choisie est enseignée en allemand. En raison de la situation sanitaire actuelle, les cours de langues proposés en amont peuvent être organisés en ligne.

- d'un cours de langue choisi par le boursier pendant le séjour en Allemagne (remboursement de 70 % du prix total).
- des frais pour l'examen TestDaF passé, soit en France après réception de l'avis de bourse du DAAD, soit avant la fin du séjour d'études en Allemagne (remboursement).
- Pour les boursiers bénéficiant d'un cours de langue avant le début du séjour d'études : frais pour l'examen DSH ou l'examen du Goethe-Institut passés pendant leur séjour en Allemagne (remboursement).

Procédure de sélection

Après le dépôt de candidature sur le portail de candidat, le DAAD effectuera un contrôle formel de votre dossier. Il sera vérifié si le dossier répond à toutes les conditions liées à cette bourse et si le dossier est complet. Si tel est le cas, vous serez invité à soumettre (uploader) des échantillons de votre travail sur l'espace médias du DAAD.

La sélection définitive des boursiers en architecture est effectuée par une commission de sélection indépendante composée d'universitaires allemands, experts dans ces domaines. La décision de la commission est basée sur la qualité du dossier de candidature et du dossier artistique (voir : <https://www.daad.de/en/study-and-research-in-germany/scholarships/scholarship-database/additional-information-architecture/>)

Critères de sélection

- la qualification et la maturité artistiques, documentées par les résultats universitaires et les échantillons de travail.
- la qualité du projet d'études, documentée par le planning d'études et la lettre de motivation

Conditions de candidature :

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler à cette bourse ?

- Le diplôme ne doit pas dater de plus de 6 ans au moment du dépôt de la candidature.
- Les demandes des candidats résidant en Allemagne depuis plus de 15 mois au moment du dépôt de leur dossier ne seront pas prises en compte.
- **Si le cursus choisi prévoit un stage ou séjour de plusieurs mois à l'étranger, celui-ci peut être financé sous certaines conditions :**
 - Le séjour est indispensable pour mener à bien vos études.
 - Le séjour ne représente pas plus d'un quart de la durée de votre bourse. Les séjours plus longs ne sont pas subventionnés, pas même en partie.
 - Le séjour n'a pas lieu en France.

Connaissances linguistiques :

Les candidats doivent avoir une très bonne maîtrise de la langue d'enseignement requise par l'établissement d'accueil. Si le candidat ne peut pas attester, au moment de la candidature, du niveau de langue requis, il lui est conseillé de stipuler dans sa demande, comment il compte s'y prendre pour atteindre le niveau requis avant le début des études ciblées. Merci de vérifier auprès des établissements choisis si vous devez joindre le justificatif de langue requis au moment de la candidature.

Soutien pour l'apprentissage de la langue allemande

Pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne, les boursiers peuvent bénéficier d'un financement par le DAAD afin d'obtenir le niveau requis par l'établissement d'accueil. Veuillez consulter les offres mentionnées sous « Prestations liées à la bourse ».

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Mme Janine Wenk

Bureau 512bis

28, rue Serpente

75006 Paris

France

Tél. : +33 (0)1 53 10 57 80

Mél : wenk@daad.de

www.daad-france.fr

Procédure de candidature :

- Lisez attentivement les remarques complémentaires concernant la procédure de candidature ci-dessous.
- Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → **Trouver un financement** → **Aide à la candidature** [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>]).
- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de
- (= Studienstipendien – Master-/Aufbaustudium für ausländische Graduierte im Fachbereich Architektur / *Study Scholarships – Postgraduate Studies for Foreign Graduates in the Field of Architecture*).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen » / « *Submit application* ») qui vous renvoie vers le **portail de candidature du DAAD**.
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Remarques complémentaires concernant la procédure de candidature :

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD. À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« Bewerbungszusammenfassung » / « *application summary* ») est disponible sur le portail. Des

documents supplémentaires sont à uploader sur l'espace médias du DAAD et à envoyer par voie postale.

- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (CEST) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature.
- Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération. Le candidat prend la responsabilité de veiller à ce que sa candidature soit complète.
- Les candidatures sont à rédiger en **allemand** ou en **anglais**. Tous les documents mentionnés sous les points 1 et 2 seront impérativement en allemand ou en anglais. Tous les documents disponibles en d'autres langues sont à traduire en allemand ou en anglais.
- **NB** : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse.
- **Ne pas télécharger vos échantillons de travail** sur le portail de candidature du DAAD !
- Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

1. Pièces à joindre en anglais ou en allemand (à uploader sur le portail de candidature) :

- **Le formulaire de candidature** rempli (disponible sur le portail).
- **Un CV complet** (3 pages maximum).
- **Un exposé détaillé et précis du plan d'études** mettant en avant la motivation personnelle du candidat. Cet exposé doit également préciser la durée globale, le planning du séjour envisagé et la durée totale de la bourse demandée (3 pages maximum). Veuillez consulter les recommandations sur [le site central du DAAD](#), section B, point 1.
- Une photocopie de **tous les diplômes** obtenus depuis le baccalauréat ainsi qu'une photocopie des **relevés de notes** correspondants incluant l'explication du système de notation de votre pays (p.ex. à l'aide des grilles d'équivalence).
- Une photocopie du **diplôme de fin d'études** ainsi qu'une **photocopie du relevé de notes** correspondant. Ces pièces sont à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- **Des justificatifs de la maîtrise de la langue** d'enseignement en Allemagne **datant de moins de 2 ans** :
 - Si votre langue d'enseignement sera l'allemand, vous devez joindre un justificatif de la maîtrise de l'allemand ou le résultat d'un Test-DaF du niveau B1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En général, les établissements d'enseignement supérieur allemands demandent un niveau d'allemand B2, voire C1.
Pour la candidature à la bourse, le niveau B1 est suffisant (selon le CECRL ou le Test-DaF).

- Si votre langue d'enseignement sera l'anglais, vous devez joindre un justificatif de la maîtrise de l'anglais (p.ex. TOEFL ou IELTS).
 - Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail etc.).
 - Une liste de tous vos travaux contenant des données détaillées (dimension, date de création, lieu etc. Consultez cette fiche d'information ([allemand](#) / [anglais](#)) pour plus de détails.
 - Une déclaration dans laquelle vous certifiez que les œuvres artistiques soumises ont bel et bien été réalisées par vos soins ou en collaboration. Dans le cadre d'une collaboration ou d'un projet, décrivez ou signez exactement ce que vous avez créé vous-mêmes.
- a. Dans le cadre d'un master ou post-diplôme diplômant :**
- le candidat doit également joindre le formulaire suivant : [Informationen über Ihre gewünschten Masterstudiengänge](#).
 - Le cas échéant, la **lettre d'admission** du candidat à un programme d'études. Cette pièce est à fournir, au plus tard, au mois de septembre suivant la candidature, avant l'entrée en vigueur de la bourse.
- b. Dans le cadre d'un cursus d'approfondissement non diplômant :**
- Lettre d'accueil d'un professeur de l'établissement d'accueil.

CORONA

- Si vous ne pouvez exceptionnellement pas soumettre un justificatif de langue en raison de CORONA (par exemple due à la fermeture d'universités ou de centres de tests linguistiques et sans possibilité de passer un test linguistique en ligne), veuillez télécharger en lieu et place du justificatif de langue, un document indiquant la raison accompagnée d'une auto-évaluation de votre niveau de langue actuel conformément au [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#).
 - Quelques conseils pour l'auto-évaluation de vos compétences linguistiques sont disponibles sur le [site central du DAAD](#) dans la section A, point 8 : Important information for scholarship applicants – DAAD.
 - Le manque d'un certificat linguistique ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les certificats linguistiques soumis seront pris en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un certificat de langue à votre candidature.
 - Si vous arrivez à obtenir un justificatif de langue après la date limite de dépôt des candidatures, veuillez le télécharger sur le portail ultérieurement et nous en informer. Veuillez toutefois noter que vous aurez besoin d'une preuve de vos compétences linguistiques pour postuler à l'université de votre choix.
- 2. À uploader sur l'espace médias du DAAD : Echantillons de vos travaux artistiques**
- Si après un premier examen de votre candidature, celle-ci est jugée éligible et complète, vous

recevrez jusqu'au 29 octobre 2021 inclus un lien pour uploader vos échantillons de travail sur l'espace médias du DAAD.

- Après avoir reçu ce lien, vous aurez jusqu'au 7 novembre 2021 pour uploader vos échantillons de travail sur l'espace médias du DAAD (cf. www.daad.de/extrainfo).

- **Merci de ne pas télécharger des échantillons de travail sur le portail de candidature !**

3. À envoyer impérativement par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Un formulaire de recommandation (à télécharger sur le portail de candidature) : Afin de télécharger le formulaire, vous devez vous connecter au portail de candidature du DAAD et cliquer sur « Personenförderung » → « Gutachten anfordern » → « Gutachterformular erzeugen » (en anglais : « Personal funding » → « Request for reference form » → « Generate reference form »). **Le formulaire doit être téléchargé par le candidat avant la date limite de candidature !**

Transmettez le formulaire par voie électronique au professeur qui vous recommande afin qu'il le remplisse et **signe à la main (pas de signature numérique)**. Les rapports sont confidentiels et seront transmis soit par l'enseignant directement au bureau du DAAD à Bonn, par voie postale, soit par le candidat lui-même, dans une enveloppe scellée. Ajoutez la couverture du document récapitulatif de la candidature imprimée (cf. ci-dessous) à l'enveloppe scellée., si vous envoyez le formulaire de recommandation vous-même à Bonn. **Le formulaire de recommandation rempli ne doit donc pas être transféré (uploadé) sur le portail avec les autres documents.**

- La couverture du document récapitulatif de la candidature imprimée (« Deckblatt zur Bewerbung » de la « Bewerbungszusammenfassung » / « Cover sheet to application » de la « Application summary »), généré en pdf à l'issue de la candidature sur le portail.

N.B. : En raison de la pandémie actuelle, les demandes dont les échéances sont fixées jusqu'au 31 décembre 2021 peuvent être acceptées sans formulaire de recommandation. Le manque du formulaire de recommandation ne conduit pas à un refus formel de la candidature. Cependant, les recommandations soumises seront prises en compte par la commission de sélection. Nous conseillons donc – si possible – de joindre un formulaire de recommandation à votre candidature.

Mme Saskia Schmitz

DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa
Kennedyallee 50
53175 Bonn
Allemagne

Tél. : +49 (0)228 882 5711

Mél : saskia.schmitz@daad.de

ATTENTION

Votre candidature n'est recevable que si vous avez transmis l'ensemble des documents comme indiqué sous les points 1 (documents à télécharger sur le portail de candidature), 2 (documents à uploader sur l'espace médias du DAAD) et 3 (documents à envoyer par voie postale).

Une fois votre candidature soumise sur le portail, les collègues de Bonn communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission du DAAD, mais c'est l'établissement allemand d'accueil qui décide de l'admission définitive du boursier. Dans la plupart des cas, le candidat doit passer un examen d'entrée. Le DAAD ne prend pas en charge d'éventuels frais d'examen. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de l'établissement dans lequel ils veulent poursuivre leur formation. Si le candidat n'est accepté dans aucun des établissements ciblés pour la filière envisagée, la bourse ne pourra pas être maintenue, même si celui-ci a déjà reçu au préalable un avis de bourse du DAAD.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour le 19 juillet 2021